



SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

Rapport Financier sur les comptes 2020 Au conseil d'Administration du 20 mai 2021 et à l'Assemblée générale du 10 juin 2021

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et certifiés par le commissaire aux comptes de l'association, le cabinet Fort et Associés, représenté par Monsieur Pierre Emmanuel Fort qui fera part du résultat de ses diligences à l'issue de la lecture de ce rapport financier.

Les comptes se composent du bilan et du compte de résultat et de leurs annexes.

En ce qui concerne le bilan, il montre que l'association qui ne disposait que de réserves très faibles en 2018 et avait vu sa situation nette s'améliorer significativement en 2019, a poursuivi ce mouvement en 2020. Le total de ses Fonds propres qui s'élevait à la fin de l'année 2019 à **150.316 €**, atteint **342.715 €** au 31 décembre 2020. C'est en grande part la conséquence de la décision de la Fondation des Semaines Sociales d'attribuer à notre Association une seconde subvention exceptionnelle de **125.000 €** en 2020 en vue de lui permettre de constituer un fonds de roulement après la première subvention du même montant attribuée pour le même objet en 2019.

Le compte de résultat affiche un excédent de **192.399 €** en 2020. A noter que les produits d'exploitation intègrent au titre de l'exercice une contribution de **275.000 €** de la Fondation des Semaines Sociales (**125.000 €** de subvention exceptionnelle citée ci-dessus et **150.000 €** de subvention d'exploitation pour 2020).

Les charges d'exploitation s'élèvent à **276.941 €**, en baisse de **41.751 €** par rapport à 2019, principalement en raison de la baisse du poste « autres achats et charges externes » en diminution de **20.650 €** et de la baisse non récurrente de **16.621 €** du poste « Salaires et Traitements » et de **6.073 €** de charges.

Le produit des cotisations des membres de l'association s'élève seulement à **19.525 €** en 2020, mais en hausse de **8.025 €** par rapport à 2019.

Le montant des diverses collectes auprès des membres ou du public, c'est-à-dire hors subventions reçues de la Fondation des Semaines Sociales, s'élève à **126.626 €** en 2020 en hausse de **24.889 €** par rapport à 2019.

A noter pour en remercier les auteurs que les contributions volontaires en nature s'élèvent à **132.803 €** à savoir la mise à disposition de locaux et moyens matériels par BAYARD pour **34.000 €**, un mécénat de compétence de la société Spyrit pour l'accompagnement de la session numérique pour **4.340 €** et du bénévolat pour un montant de **94.463 €**.

Le tableau ci-dessous a pour objet de donner, à partir des documents comptables et en incluant quelques éléments hors bilan, une vision analytique des comptes de l'association et leur évolution sur trois ans.

CHARGES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
FRAIS DE PERSONNEL	174 133	164 365	141 900
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	110 584	93 848	96 986
TOTAL CHARGES FIXES	284 717	258 213	238 886
CHARGES SESSION	122 657	84 601	76 788
CHARGES VA/FORMATION	19 908	9 878	0
RECONSTITUTION FONDS DE ROULEMENT			3 975
RESERVES CONJONCTURELLES			
TOTAL	427 283	352 692	319 649
RESULTAT	3 296	-3 975	63 424
PRODUITS	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
COTISATIONS	13 385	11 500	19 525
DONS ET SUBVENTIONS NON AFFECTES	71 746	55 371	64 173
AUTRES PRODUITS	49 316	34 504	35 023
TOTAL PRODUITS ASSOCIATIFS	134 448	101 374	118 721
PRODUITS SESSION	103 591	104 421	114 352
dont DONS soutien session	37 085	40 693	49 658
PRODUITS VA/FORMATION	22 540	12 922	0
SUBVENTION FONDATION SSF	170 000	130000	150 000
TOTAL	430 579	348 717	383 073
SESSIONS	REEL 2018	REEL 2019	Réalisé 31/12/20
CHARGES SESSION	122 657 €	84 601 €	76 788 €
PRODUITS SESSION	103 591 €	104 421 €	114 352 €
SOLDE SESSIONS	- 19 066 €	19 820 €	37 565 €

Il en ressort les conclusions suivantes :

- Les charges fixes de l'association (frais de personnel et charges de fonctionnement) ont légèrement baissé en 2020 par rapport à 2019 mais cette baisse n'est pas récurrente et les charges fixes s'établissent à un niveau élevé de **238.886 €**.
- En regard de ces charges fixes, les produits associatifs (cotisations, dons et subventions, autres produits d'exploitation) s'élèvent à **118.721 €**, en hausse de **17.347 €** par rapport à 2019 mais ils ne couvrent que 50% des charges fixes.
- En revanche, c'est une bonne nouvelle, la Rencontre Digitale de 2020 génère un excédent des produits directs sur les charges directes de session de **37.565 €**.

- Pour autant, l'association commence l'année 2020 avec un besoin structurel de financement de **90.000 €** lequel sera comblé par la subvention d'exploitation qui sera demandée la Fondation des Semaines Sociales en 2021.
- Grâce à une gestion attentive de la part de son équipe de permanents et de bénévoles, le modèle économique de notre association se stabilise depuis trois ans mais il reste dépendant des apports de la Fondation des Semaines Sociales laquelle ne génère pas des ressources au niveau des besoins récurrents de notre association.
- Autrement dit et sans que ce constat comptable n'emporte un jugement de valeur sur l'action menée, force est de considérer que le public touché par notre association n'est pas à ce jour suffisamment contributeur (cotisations des adhérents, dons des adhérents et des tiers) par rapport au coût de la structure de notre association.
- Il faudrait obtenir 2.400 contributeurs supplémentaires, apportant 50 € chacun, pour équilibrer les comptes de l'association dans sa structure actuelle.

Pistes pour 2021 et les années à venir :

- Il n'est pas illégitime que la Fondation des Semaines Sociales continue à contribuer au financement de l'association puisque c'est sa raison d'être principale. En revanche, c'est bien le rayonnement de l'association des Semaines Sociales auprès du public qu'elle vise et sa capacité à générer des contributions financières qui déterminent la durabilité du modèle économique des Semaines Sociales.
- Il est dès lors indispensable d'augmenter le nombre de personnes touchées par euro investi : la solution est probablement celle qui a été esquissée brillamment en 2020, elle serait numérique.
- S'assurer que les projets développés (Rencontres annuelles, Conférences Web, Voyages apprenants, etc.) soient tous au moins autofinancés par les participants ou sponsors et contribuent même significativement à la couverture des charges fixes de l'association

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 soit 192 399 € à un compte de réserve.

Par ailleurs, il est proposé de renouveler, pour 6 ans, commençant à partir de l'exercice 2020, le mandat du Commissaire aux comptes, signataire de la SARL Fort et Associé, représentée par Pierre-Emmanuel Fort et en commissaire aux comptes suppléants François-Xavier Fort.